

BIENVENUE A RAANANA

Nouveaux immigrants/Résidents de retour

Afin d'inscrire votre enfant au jardin d'enfants à Raanana vous devez transmettre une copie des documents suivants :

- Carte d'identité des deux parents** et son feuillet supplémentaire à jour indiquant Raanana comme ville d'habitation (il faut joindre l'ensemble du feuillet sur lequel figurent les noms des enfants et la situation familiale).
** Dans la mesure où vous ne disposez pas de carte d'identité (Téoudat Zéout) il faut joindre une copie du passeport des parents et passeport de l'enfant.
- Les nouveaux immigrants : une copie de la Téoudat Olé**
- Document attestant votre adresse** : contrat d'achat/location de l'appartement (1ère page indiquant les noms, adresse et date d'aménagement et dernière page avec les signatures) et un document du dernier paiement de l'Arnona.
- Parents divorcés/séparés/célibataires/autres** : formulaire de déclaration des parents.

L'inscription se fait **en ligne en suivant le lien internet**.
L'inscription est complète uniquement après réception de tous les documents

Dans la mesure où actuellement vous ne possédez qu'un passeport étranger ou pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, il est nécessaire d'effectuer l'inscription en remplissant les formulaires d'inscription suivants :

- Formulaire d'inscription au jardin d'enfants
- Lettre d'engagement de paiement de la scolarité au jardin d'enfants
- Lettre d'engagement de paiement au jardin d'enfants dans la cadre de la journée longue (pour l'inscription au gan journée longue comportant l'après-midi)
- Annexe B : formulaire destiné aux parents n'ayant pas de carte d'identité israélienne pour l'instant.

Pour votre confort il est possible de transmettre les documents par :

1. Email : ganim@raanana.muni.il ou par

L'inscription et les formulaires se trouvent sur le site de la Mairie : www.raanana.muni.il
Suivre Education ->Inscription aux jardins d'enfants et écoles->Inscription aux jardins d'enfants->Instructions et formulaires



*Avec nos vœux de succès,
Le département des jardins d'enfants*